

**DEPARTEMENT DU NORD**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal de la Commune de  
LEZENNES**

**Arrondissement  
de LILLE**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Objet : Tarification du voyage des Aînés 2026**

**Date de convocation :  
Le 24 avril 2026**

**Présents :** Didier DUFOUR – Edouard BABIK - Ludovic CHRETIEN – Frédérique DESCAMPS – Michaël DESEURE – Cathy DONDEYNE – Alexis DUCHESNE – Aude DUDENKO - Farid FARAJI - Gaëlle GAUDRON – Marc GODEFROY – Franck LACMANS – Lucienne LAVOISIER – Quentin LEGER – Reinald LORIDAN – Cyril MIRABAUD - Raphaëlle MIRABAUD – Carole PETIT – Pascaline PREVOST – Jean SAGETTE – Stéphanie SAGETTE – Elodie STANASZEK

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 23**

**Absents excusés :**

Sandrine DEPLECHIN donne pouvoir à Jean SAGETTE

**Absents :**

**Nombre de Conseillers  
Présents : 22**

**Nombre de Conseillers  
Votants : 23**

**Pour : 23**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**Secrétaire de séance :** Edouard BABIK

Vu l'avis de la commission solidarité, aînés, santé du 09 avril 2026

Madame Aude DUDENKO, Adjointe aux affaires sociales, à la solidarité, les seniors, la santé et la culture informe l'Assemblée que la sortie annuelle des Aînés aura lieu le 26 septembre prochain, au Village St Joseph (Guines) et Nausicaa.

Le prix coûtant maximum prévisionnel est fixé à 81 € par personne tout compris.

Madame Aude DUDENKO invite le Conseil Municipal à fixer les conditions de participation :

- Ouvert aux Lezennois âgés d'au moins 60 ans et munis de la carte sénior "Lez'aînés"
- La participation financière demandée est de :
  - 14 € pour les Lezennois non imposables à l'impôt sur le revenu
  - 28 € pour les Lezennois imposables à l'impôt sur le revenu.

Dans la limite des places disponibles, les personnes ne satisfaisant pas aux conditions peuvent y participer à prix coûtant.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Mme Aude DUDENKO et en avoir délibéré :

- approuve les conditions de participation exposées
- autorise M. le Maire à procéder au remboursement en cas de désistement sur justificatif médical ou empêchement dûment motivé.

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
  
Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 04 MAI 2026

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 04 MAI 2026